



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 25

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* SWAN dépose le rapport annuel du bureau du médecin légiste en chef pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2012.

(Document parlementaire n° 19)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MARCELINO (Tyndall Park), BRIESE, ALTEMEYER et SMOOK ainsi M^{me} ALLAN que et font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 32(5) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée interrompt le débat sur la motion tendant à l'approbation du budget afin de débattre d'une proposition du gouvernement portant sur la démocratie en Ukraine.

M. le *ministre* CHOMIAK présente la proposition suivante :

Proposition du gouvernement : Démocratie en Ukraine

Attendu :

que l'identité et le paysage culturel du Manitoba ont été façonnés par les liens historiques forts qu'il entretient avec l'Ukraine;

que les Manitobains valorisent la démocratie, les droits de l'homme et une société civile forte et qu'ils souhaitent voir ces valeurs respectées dans une Ukraine unie et partout au monde;

que les Manitobains ont exprimé leur profonde préoccupation face à la violence qui a été perpétrée sous le régime de l'ancien président Viktor Ianoukovitch à l'endroit de manifestants pour la démocratie;

que ceux qui ont cherché à obtenir la liberté en Ukraine ont fait de grands sacrifices et que le peuple ukrainien mérite un avenir où il jouit des mêmes droits que les Manitobains;

que le nouveau gouvernement ukrainien organisera des élections libres et justes ce printemps pour permettre à tous les citoyens de l'Ukraine d'exercer leurs droits démocratiques;

que dans l'intérêt de la paix et de la démocratie, la communauté internationale a condamné la violence en Ukraine, y compris l'intervention militaire russe qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine;

que le gouvernement du Manitoba œuvre avec le Congrès ukrainien canadien pour fournir de l'aide humanitaire à des organisations ukrainiennes qui offrent des soins médicaux aux militants blessés,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse et félicite le nouveau gouvernement ukrainien et qu'elle encourage les Manitobains à participer aux prochaines élections en tant qu'observateurs étrangers;

que l'Assemblée législative soutienne le peuple ukrainien tout au long de son combat pour la liberté et qu'elle condamne vivement tous les actes violents et antidémocratiques qui se produisent en Ukraine ou qui sont perpétrés à son encontre;

que l'Assemblée offre ses condoléances aux familles et aux amis de ceux qui ont tragiquement perdu la vie pendant les protestations et le mouvement Euromaïdan.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK, M. PALLISTER, M. le *premier ministre* SELINGER, M. SCHULER, M^{me} WIGHT, M. SMOOK, M. le *ministre* KOSTYSHYN, M^{me} MELNICK, MM. PIWNIUK et EICHLER, M. le *ministre* BJORNSON, M^{me} DRIEDGER, M^{me} la *ministre* HOWARD, M. HELWER, M. le *ministre* MACKINTOSH, M. GERRARD, M. le *ministre* STRUTHERS, M^{me} MITCHELSON, M. WIEBE, M^{me} ROWAT ainsi que MM. GRAYDON, EWASKO, WISHART, MARTIN et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID